



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2121 - Immobilier d'entreprises

Soutien à la création d'un commerce de proximité

Rapport n° CP/2014/710

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente l'attribution d'une subvention de 124 500 euros à la commune de Wintzenbach, pour la création d'un local de commerce de proximité.

Le projet

La commune de Wintzenbach a souhaité réhabiliter l'ancien presbytère situé en face de la mairie pour créer deux logements et un commerce de proximité.

Ce projet est inscrit au contrat de territoire, et bénéficie par ailleurs d'un soutien du Département pour la création des logements en vue d'une location dans le parc social (38 000 €).

La partie commerciale se situera au rez-de-chaussée du bâtiment, sur une surface de 150m² (comprenant une réserve de 20m²), et proposera des produits de l'enseigne Proxi (groupe Carrefour), un point relais-poste, un coin cafétéria et bar, ainsi qu'un service de livraison à domicile pour les personnes âgées.

Le futur exploitant du commerce est l'exploitant actuel du Proxi de Mothern, qui engagerait une personne à temps plein pour gérer l'intégralité des services développés. Le chiffre d'affaires annuel est estimé entre 190 000 € et 220 000 € HT.

Le financement

Les coûts de réhabilitation pour le bâtiment sont estimés à 487 000 €, dont 249 000 € pour la partie « commerce ».

La demande de subvention ayant été déposée antérieurement à la révision du dispositif (séance plénière du 21 octobre 2013), elle n'est pas concernée par l'instauration du plafond de subvention à 50 000 €.

En application du dispositif départemental, la commune serait ainsi susceptible de bénéficier d'une subvention départementale permettant d'atteindre 50 % de financement public soit 124 500 €.

A noter que la Région ne finance pas cette opération, la demande de subvention ayant été déposée après le démarrage des travaux.

La commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, lors de sa réunion du 13 octobre 2014, s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 124 500 euros à la commune de Wintzenbach pour ce projet.

En cas d'accord avec cette proposition, les crédits seraient imputés sur l'autorisation de programme (AP) « 2013/1 Locaux commerces de proximité », dotée de 501 760 euros d'AP disponible.

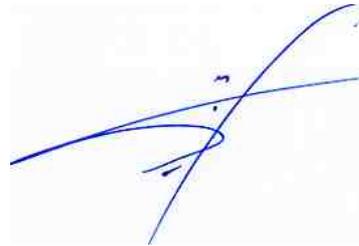
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 124 500 euros à la commune de Wintzenbach pour la réalisation d'un local pour l'installation d'un commerce de proximité.

Elle approuve la convention financière relative au financement de ce projet, et autorise le président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL